

Municipalité d'Upton

grille des usages principaux et des normes

USAGES	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones					
				101	102	103	104	105-P	106
HABITATION	classe A-1 unifamiliale isolée		●	●	●	●	●	●	●
	classe A-2 unifamiliale jumelée								
	classe A-3 unifamiliale en rangée								
	classe B-1 bifamiliale isolée			●	●	●	●	●	●
	classe B-2 bifamiliale jumelée								
	classe C-1 trifamiliale isolée			●	●	●	●	●	●
	classe C-2 trifamiliale jumelée								
	classe D - multifamiliale isolée (max. 6 log.)			●	●				●
	classe E - communautaire								
	classe F - maison mobile		● [1]						
COMMERCE	classe A-1 bureaux								
	classe A-2 services								
	classe A-3 écoles musique, danse								
	classe A-4 alimentation (- de 300 m ca)								
	classe A-5 vente au détail (- de 300 m ca)								
	classe A-6 meubles, équip. (- de 300 m ca)								
	classe A-7 commerces (+ de 300 m ca)								
	classe B-1 spectacles, culture								
	classe B-2 bars								
	classe B-3 commerces érotiques								
	classe B-4 récréation intérieure								
	classe B-5 arcades								
	classe B-6 récréation ext. intensive	art. 19.3							
	classe B-7 récréation ext. extensive								
	classe B-8 observation nature								
	classe B-9 clubs sociaux								
	classe C-1 hébergement								
	classe C-2 gîte du passant								
	classe C-3 restauration								
	classe C-4 casse-croûte								
	classe D-1 poste d'essence								
	classe D-2 station service, lave-autos	art. 19.2							
	classe D-3 ateliers d'entretien	art. 19.4							
	classe D-4 vente de véhicules	art. 19.2							
	classe D-5 pièces et accessoires								
	classe E-1 construction, terrassement								
	classe E-2 vente en gros, transport	art. 17.2							
	classe E-3 para-agricole								
	classe E-4 autres usages commerciaux								
INDUSTRIE	classe A	art. 20.2							
	classe B .	art. 20.2							
	classe C extraction	art. 20.2							
	classe D récupération, recyclage	art. 20.2							
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe A-1 services gouvernementaux								
	classe A-2 santé, éducation								
	classe A-3 services culturels								
	classe A-4 voirie								
	classe A-5 lieux de culte								
	classe B parcs, terrains de jeux		●	●	●	●	●	●	●
	classe C équip. publics	art. 7.5.3							
AGRICOLE	classe D infras. publiques		●	●	●	●	●	●	●
	classe A agriculture et forêt								
	classe B élevage								
	classe C activités complémentaires								
	classe D animaux domestiques	art. 21.2							
	Notes particulières:								
	[1] les maisons mobiles doivent être implantées parallèlement à la rue								
	[2] limité à salon funéraire								

Municipalité d'Upton

grille des usages principaux et des normes

NORMES			Article de zonage	Zones					
				101	102	103	104	105	106
IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	art. 6.2.1.2	7.6	7.6	7.6	4	3	7.6	
	marge de recul latérale min. (m)		2	2	2	2	2	2	
	somme des marges de recul latérales min. (m)		4	4	4	4	4	4	
	marge de recul arrière min. (m)		3	3	3	3	3	3	
BÂTIMENT	hauteur maximale (étage)		1	2	2	2	2	2	
	façade minimale (m)		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
	profondeur minimale (m)		—	6	6	6	6	6	
	superficie min. au sol (m ca)		—	54	54	54	54	54	
RAPPORTS	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)		35	30	30	30	50	30	
	espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		10	10	10	10	10	10	
AUTRES NORMES	normes patrimoniales	art. 14.3							
	zones à risque d'inondation	art. 17.1.1							
	zones à risque d'érosion	art. 17.1.2							
	PAE								
	PIIA								
DIVERS	AMENDEMENT	Modifié par le règlement 2025-397							
Notes particulières:									

Municipalité d'Upton

grille des usages principaux et des normes

USAGES	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones					
				107	108	109[2]	110	111	112
HABITATION	HABITATION	classe A-1 unifamiliale isolée		●	●	●	●	●	●
		classe A-2 unifamiliale jumelée				●	●		
		classe A-3 unifamiliale en rangée				●	●		
		classe B-1 bifamiliale isolée		●		●	●		
		classe B-2 bifamiliale jumelée							
		classe C-1 trifamiliale isolée		●		●	●		
		classe C-2 trifamiliale jumelée							
		classe D - multifamiliale isolée (max. 6 log.)		●		●	●		
		classe E - communautaire							
COMMERCE	COMMERCE	classe A-1 bureaux							
		classe A-2 services							
		classe A-3 écoles musique, danse							
		classe A-4 alimentation (- de 300 m ca)							
		classe A-5 vente au détail (- de 300 m ca)							
		classe A-6 meubles, équip. (- de 300 m ca)							
		classe A-7 commerces (+ de 300 m ca)							
		classe B-1 spectacles, culture							
		classe B-2 bars							
		classe B-3 commerces érotiques							
		classe B-4 récréation intérieure							
		classe B-5 arcades							
		classe B-6 récréation ext. intensive	art. 19.3						
		classe B-7 récréation ext. extensive							
		classe B-8 observation nature							
		classe B-9 clubs sociaux							
		classe C-1 hébergement							
		classe C-2 gîte du passant							
		classe C-3 restauration							
		classe C-4 casse-croûte							
		classe D-1 poste d'essence							
		classe D-2 station service, lave-autos	art. 19.2						
		classe D-3 ateliers d'entretien	art. 19.4						
		classe D-4 vente de véhicules	art. 19.2						
		classe D-5 pièces et accessoires							
INDUSTRIE	INDUSTRIE	classe E-1 construction, terrassement							
		classe E-2 vente en gros, transport	art. 17.2						
		classe E-3 para-agricole							
		classe E-4 autres usages commerciaux							
		classe A	art. 20.2						
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe B .	art. 20.2						
		classe C extraction	art. 20.2						
		classe D récupération, recyclage	art. 20.2						
		classe A-1 services gouvernementaux							
		classe A-2 santé, éducation							
		classe A-3 services culturels							
		classe A-4 voirie							
		classe A-5 lieux de culte							
		classe B parcs, terrains de jeux		●	●	●	●	●	●
AGRICOLE	AGRICOLE	classe C équip. publics							
		classe D infras. publiques	art. 7.5.3	●	●	●	●	●	●
		classe A agriculture et forêt							
		classe B élevage							
Notes particulières:	[1] les maisons mobiles doivent être implantées perpendiculairement à la rue. Dans les parcs de maisons mobiles, un seul bâtiment accessoire par maison mobile est autorisé								
	[2] les projets intégrés sont autorisés dans cette zone								

Municipalité d'Upton

grille des usages principaux et des normes

NORMES			Article de zonage	Zones					
			107	108	109[2]	110	111	112	
IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	art. 6.2.1.2	6	7.6	7.6	7.6	7	7	
	marge de recul latérale min. (m)		2	2	2 [a]	2 [a]	2	2	
	somme des marges de recul latérales min. (m)		4	4	4 [a]	4 [a]	4	4	
	marge de recul arrière min. (m)		3	3	3	3	10	10	
BÂTIMENT	hauteur maximale (étage)		3	2	2	2	2	2	
	hauteur maximale (m)						11	11	
	façade minimale (m)		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
	profondeur minimale (m)		6	6	6	6	6	6	
RAPPORTS	superficie min. au sol (m ca)		54	54	54	54	54	54	
	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)		30	30	30	30	[b]	[b]	
	espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		10	10	10	10	[b]	[b]	
AUTRES NORMES	normes patrimoniales	art. 14.3							
	zones à risque d'inondation	art. 17.1.1	●	●	●		●	●	
	zones à risque d'érosion	art. 17.1.2							
	PAE								
	PIIA								
DIVERS	AMENDEMENT	Modifié par le règlement 2008-181							
		Modifié par le règlement 2021-336							
		Modifié par le règlement 2025-397							
		Notes particulières:							
<p>[a] dans le cas d'une habitation jumelée ou en rangée, la marge latérale est de 0 mètre du côté du mur mitoyen et la somme des marges latérales est adaptée en conséquence</p> <p>[b] 7,3 mètres dans le cas d'une habitation unifamiliale et 3,5 mètres dans le cas d'une maison mobile</p> <p>[c] la marge minimale est portée à 5 mètres du côté d'un terrain occupé par une habitation unifamiliale</p> <p>[d] 40% (comprend la superficie du bâtiment principal et des bâtiments accessoires, à l'exception des piscines)</p>									

Municipalité d'Upton

grille des usages principaux et des normes

USAGES	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones					
				113	114	115	116	117	118
HABITATION	classe A-1 unifamiliale isolée		●		●				●
	classe A-2 unifamiliale jumelée		●	●		●			
	classe A-3 unifamiliale en rangée		●						
	classe B-1 bifamiliale isolée		●						
	classe B-2 bifamiliale jumelée								
	classe C-1 trifamiliale isolée		●						
	classe C-2 trifamiliale jumelée								
	classe D - multifamiliale isolée (max. 6 log.)		●				●		
	classe E - communautaire		●						
	classe F - maison mobile								
COMMERCE	classe A-1 bureaux								
	classe A-2 services								
	classe A-3 écoles musique, danse								
	classe A-4 alimentation (- de 300 m ca)								
	classe A-5 vente au détail (- de 300 m ca)								
	classe A-6 meubles, équip. (- de 300 m ca)								
	classe A-7 commerces (+ de 300 m ca)								
	classe B-1 spectacles, culture								
	classe B-2 bars								
	classe B-3 commerces érotiques								
	classe B-4 récréation intérieure								
	classe B-5 arcades								
	classe B-6 récréation ext. intensive	art. 19.3							
	classe B-7 récréation ext. extensive								
	classe B-8 observation nature								
	classe B-9 clubs sociaux								
	classe C-1 hébergement								
	classe C-2 gîte du passant								
	classe C-3 restauration								
	classe C-4 casse-croûte								
	classe D-1 poste d'essence								
	classe D-2 station service, lave-autos	art. 19.2							
	classe D-3 ateliers d'entretien	art. 19.4							
	classe D-4 vente de véhicules	art. 19.2							
	classe D-5 pièces et accessoires								
	classe E-1 construction, terrassement								
	classe E-2 vente en gros, transport	art. 17.2							
	classe E-3 para-agricole								
	classe E-4 autres usages commerciaux								
INDUSTRIE	classe A	art. 20.2							
	classe B .	art. 20.2							
	classe C extraction	art. 20.2							
	classe D récupération, recyclage	art. 20.2							
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe A-1 services gouvernementaux								
	classe A-2 santé, éducation								
	classe A-3 services culturels								
	classe A-4 voirie								
	classe A-5 lieux de culte								
	classe B parcs, terrains de jeux		●		●				●
	classe C équip. publics								
AGRICOLE	classe D infras. publiques	art. 7.5.3	●	●	●	●	●	●	●
	classe A agriculture et forêt								
	classe B élevage								
	classe C activités complémentaires								
	classe D animaux domestiques	art. 21.2							
	Notes particulières:								
	Modifié par le règ. 2008-181								

Municipalité d'Upton

grille des usages principaux et des normes

NORMES			Article de zonage	Zones					
			113	114	115	116	117	118	
IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	art. 6.2.1.2	7.6	7	7	7	7	7	7
	marge de recul latérale min. (m)		2 [a]	2 [c]	2	2	3 [c]	2	
	somme des marges de recul latérales min. (m)		4 [a]	2	4	4	6	4	
	marge de recul arrière min. (m)		3	3	3	10	6	3	
BÂTIMENT	hauteur maximale (étage)		2	1	2	2	3	2	
	hauteur maximale (m)				11	11		11	
	façade minimale (m)		7.3	6	7.3	6	7.3	7.3	
	profondeur minimale (m)		6	6	6	6	6	6	
RAPPORTS	superficie min. au sol (m ca)		54	54	54	54	54	54	
	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)		30	[b]	[b]	[b]	[b]	[b]	
	espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		10	[b]	[b]	[b]	[b]	[b]	
AUTRES NORMES	normes patrimoniales	art. 14.3							
	zones à risque d'inondation	art. 17.1.1							
	zones à risque d'érosion	art. 17.1.2							
	PAE								
	PIIA								
DIVERS	AMENDEMENT	Modifié par le règlement 2020-330							
		Modifié par le règlement 2025-397							
Notes particulières: [a] la marge minimale est portée à 4 mètres du côté d'un terrain occupé par une habitation unifamiliale [b] 40% (comprend la superficie du bâtiment principal et des bâtiments accessoires, à l'exception des piscines) [c] la marge est de 0 mètre du côté du mur mitoyen Modifié par le règ. 2008-181									

Municipalité d'Upton

grille des usages principaux et des normes

USAGES	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones					
				119	120	121 [1]	122	123	124
HABITATION	classe A-1 unifamiliale isolée		●	●					
	classe A-2 unifamiliale jumelée								
	classe A-3 unifamiliale en rangée								
	classe B-1 bifamiliale isolée			●					
	classe B-2 bifamiliale jumelée								
	classe C-1 trifamiliale isolée			●					
	classe C-2 trifamiliale jumelée				●	●	●	●	●
	classe D - multifamiliale isolée (max. 6 log.)				●	●	●	●	●
	classe E - communautaire								
	classe F - maison mobile								
COMMERCE	classe A-1 bureaux				●	●	●		
	classe A-2 services				●	●	●		
	classe A-3 écoles musique, danse				●	●	●		
	classe A-4 alimentation (- de 300 m ca)				●	●	●		
	classe A-5 vente au détail (- de 300 m ca)				●	●	●		
	classe A-6 meubles, équip. (- de 300 m ca)				●	●	●		
	classe A-7 commerces (+ de 300 m ca)						●		
	classe B-1 spectacles, culture								
	classe B-2 bars				●	●	●		
	classe B-3 commerces érotiques								
	classe B-4 récréation intérieure								
	classe B-5 arcades				●	●	●		
	classe B-6 récréation ext. intensive	art. 19.3							
	classe B-7 récréation ext. extensive								
	classe B-8 observation nature								
	classe B-9 clubs sociaux				●	●	●		
	classe C-1 hébergement								
	classe C-2 gîte du passant								
	classe C-3 restauration				●	●	●		
	classe C-4 casse-croûte				●	●	●		
	classe D-1 poste d'essence								
	classe D-2 station service, lave-autos	art. 19.2							
	classe D-3 ateliers d'entretien	art. 19.4							
	classe D-4 vente de véhicules	art. 19.2							
	classe D-5 pièces et accessoires								
INDUSTRIE	classe E-1 construction, terrassement								
	classe E-2 vente en gros, transport	art. 17.2							
	classe E-3 para-agricole								
	classe E-4 autres usages commerciaux								
	classe A	art. 20.2							
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe B .	art. 20.2							
	classe C extraction	art. 20.2							
	classe D récupération, recyclage	art. 20.2							
	classe A-1 services gouvernementaux								
	classe A-2 santé, éducation								
	classe A-3 services culturels								
	classe A-4 voirie								
AGRICOLE	classe A-5 lieux de culte								
	classe B parcs, terrains de jeux		●	●	●	●	●	●	●
	classe C équip. publics								
	classe D infras. publiques	art. 7.5.3	●	●	●	●	●	●	●
	classe A agriculture et forêt								
	classe B élevage								
	classe C activités complémentaires								
	classe D animaux domestiques	art. 21.2							
	Notes particulières:								
[1] Les projets intégrés sont autorisés dans cette zone (121)									
Modifié par le règ. 2008-181									

Municipalité d'Upton

grille des usages principaux et des normes

NORMES			Article de zonage	Zones					
				119	120	121 [1]	122	123	124
IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	art. 6.2.1.2	7.6	6	5	5	7.6	5	
	marge de recul latérale min. (m)		2	2	2	2	2	2	
	somme des marges de recul latérales min. (m)		4	4	4	4	4	4	
	marge de recul arrière min. (m)		3	3	5	5	3	3	
BÂTIMENT	hauteur maximale (étage)		2	2	3	3	3	3	
	hauteur maximale (m)								
	façade minimale (m)		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
	profondeur minimale (m)		6	6	6	6	6	6	
RAPPORTS	superficie min. au sol (m ca)		54	54	54	54	54	54	
	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)		30	30	50	50	[a]	[a]	
	espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		10	10	10	10	[a]	[a]	
AUTRES NORMES	normes patrimoniales	art. 14.3							
	zones à risque d'inondation	art. 17.1.1	●						
	zones à risque d'érosion	art. 17.1.2							
	PAE								
	PIIA								
AMENDEMENT	Modifié par le règlement 2025-397								
DIVERS	Notes particulières: [a] 40% (comprend la superficie du bâtiment principal et des bâtiments accessoires, à l'exception des piscines) Modifié par le règ. 2008-181								

Municipalité d'Upton

grille des usages principaux et des normes

USAGES	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones					
				201-P	202	203-P	204-P	205	206-P[1]
HABITATION	classe A-1 unifamiliale isolée			●	●	●	●	●	
	classe A-2 unifamiliale jumelée								
	classe A-3 unifamiliale en rangée								
	classe B-1 bifamiliale isolée			●	●	●	●	●	
	classe B-2 bifamiliale jumelée								
	classe C-1 trifamiliale isolée			●	●	●	●	●	
	classe C-2 trifamiliale jumelée								
	classe D - multifamiliale isolée (max. 6 log.)			●	●	●	●		●[3]
	classe E - communautaire								
COMMERCE	classe F - maison mobile								
	classe A-1 bureaux			●	●	●	●	●	
	classe A-2 services			●	●	●	●	●	
	classe A-3 écoles musique, danse			●	●	●	●	●	●
	classe A-4 alimentation (- de 300 m ca)			●	●	●	●	●	
	classe A-5 vente au détail (- de 300 m ca)			●	●	●	●	●	
	classe A-6 meubles, équip. (- de 300 m ca)							●	
	classe A-7 commerces (+ de 300 m ca)								
	classe B-1 spectacles, culture		art. 19.3	● [2]	● [2]	● [2]	● [2]		●
	classe B-2 bars								
	classe B-3 commerces érotiques								
	classe B-4 récréation intérieure			●	●	●	●	●	
	classe B-5 arcades								
	classe B-6 récréation ext. intensive								
	classe B-7 récréation ext. extensive								
	classe B-8 observation nature								●
	classe B-9 clubs sociaux			●	●	●	●	●	
INDUSTRIE	classe C-1 hébergement			●	●	●	●	●	
	classe C-2 gîte du passant			●	●	●	●	●	
	classe C-3 restauration			●	●	●	●	●	
	classe C-4 casse-croûte			●	●	●	●	●	
	classe D-1 poste d'essence								
	classe D-2 station service, lave-autos		art. 19.2						
	classe D-3 ateliers d'entretien		art. 19.4						
	classe D-4 vente de véhicules		art. 19.2						
	classe D-5 pièces et accessoires								
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe E-1 construction, terrassement								
	classe E-2 vente en gros, transport		art. 17.2						
	classe E-3 para-agricole								
	classe E-4 autres usages commerciaux								
	classe A		art. 20.2						
AGRICOLE	classe B .		art. 20.2						
	classe C extraction		art. 20.2						
	classe D récupération, recyclage		art. 20.2						
	classe A-1 services gouvernementaux			●	●	●	●	●	
	classe A-2 santé, éducation			●	●	●	●	●	
	classe A-3 services culturels			●	●	●	●	●	
	classe A-4 voirie			●	●	●	●		
AGRICOLE	classe A-5 lieux de culte								
	classe B parcs, terrains de jeux			●	●	●	●	●	
	classe C équip. publics		art. 7.5.3						
	classe D infras. publiques								

Notes particulières:

[1] les projets intégrés sont autorisés dans cette zone

[2] limité aux salles d'exposition

[3] autorisé uniquement sur le terrain d'un théâtre et destiné exclusivement aux artistes oeuvrant pour ledit théâtre

Municipalité d'Upton

grille des usages principaux et des normes

NORMES			Article de zonage	Zones					
			201	202	203	204	205	206-P	
IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	art. 6.2.1.2	3	3	3	3	3	7.6	
	marge de recul latérale min. (m)		2	2	2	2	2	2	
	somme des marges de recul latérales min. (m)		4	4	4	4	4	4	
	marge de recul arrière min. (m)		3	3	3	3	3	3	
BÂTIMENT	hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	2	2	
	façade minimale (m)		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
	profondeur minimale (m)		6	6	6	6	6	6	
	superficie min. au sol (m ca)		54	54	54	54	54	54	
RAPPORTS	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)		50	50	50	50	50	—	
	espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		10	10	10	10	10	10	
AUTRES NORMES	normes patrimoniales	art. 14.3	●	●	●	●	●	●	
	zones à risque d'inondation	art. 17.1.1	●	●	●	●	●	●	
	zones à risque d'érosion	art. 17.1.2							
	projet d'ensemble							●	
	PAE								
	PIIA		●	●	●	●	●	●	
DIVERS	AMENDEMENT	Modifié par le règlement 2015-259							
		Modifié par le règlement 2018-308							
		Modifié par le règlement 2022-347-B							
		Modifié par le règlement 2023-361							
		Modifié par le règlement 2025-397							
	Notes particulières:								

Municipalité d'Upton

grille des usages principaux et des normes

USAGES	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones				
				207	208	209	210	
HABITATION	classe A-1 unifamiliale isolée		● [1]	●				
	classe A-2 unifamiliale jumelée							
	classe A-3 unifamiliale en rangée				●			
	classe B-1 bifamiliale isolée				●			
	classe B-2 bifamiliale jumelée					●		
	classe C-1 trifamiliale isolée				●			
	classe C-2 trifamiliale jumelée							
	classe D - multifamiliale isolée (max. 6 log.)				●			
	classe E - communautaire							
COMMERCE	classe F - maison mobile		● [1]					
	classe A-1 bureaux				●			
	classe A-2 services				●			
	classe A-3 écoles musique, danse				●			
	classe A-4 alimentation (- de 300 m ca)		● [2]	●				
	classe A-5 vente au détail (- de 300 m ca)			●				
	classe A-6 meubles, équip. (- de 300 m ca)			●				
	classe A-7 commerces (+ de 300 m ca)			● [5]				
	classe B-1 spectacles, culture							
	classe B-2 bars							
	classe B-3 commerces érotiques							
	classe B-4 récréation intérieure			●	●			
	classe B-5 arcades							
	classe B-6 récréation ext. intensive	art. 19.3		●	●	●	●	
	classe B-7 récréation ext. extensive			●				
	classe B-8 observation nature							
	classe B-9 clubs sociaux				●			
	classe C-1 hébergement		● [4]	●	●	● [8]	● [8]	
	classe C-2 gîte du passant				●			
INDUSTRIE	classe C-3 restauration		● [3]	●				
	classe C-4 casse-croûte		● [3]	●				
	classe D-1 poste d'essence							
	classe D-2 station service, lave-autos	art. 19.2						
	classe D-3 ateliers d'entretien	art. 19.4						
	classe D-4 vente de véhicules	art. 19.2						
	classe D-5 pièces et accessoires							
	classe E-1 construction, terrassement							
	classe E-2 vente en gros, transport	art. 17.2						
	classe E-3 para-agricole							
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe E-4 autres usages commerciaux							
	classe A	art. 20.2		●	[6]			
	classe B .	art. 20.2						
	classe C extraction	art. 20.2						
	classe D récupération, recyclage	art. 20.2						
AGRICOLE	classe A-1 services gouvernementaux			●				
	classe A-2 santé, éducation			●				
	classe A-3 services culturels			●				
	classe A-4 voirie			●				
	classe A-5 lieux de culte							
	classe B parcs, terrains de jeux			●				
	classe C équip. publics	art. 7.5.3		●	[7]			
AGRICOLE	classe D infras. publiques			●				
	classe A agriculture et forêt							
	classe B élevage							
	classe C activités complémentaires							
	classe D animaux domestiques	art. 21.2						

Notes particulières:

- [1] limité à une résidence accessoire au terrain de camping
- [2] limité à un dépanneur accessoire au terrain de camping
- [3] limité à un restaurant ou un casse-croûte accessoire au terrain de camping
- [4] limité à un maximum de 10 unités de motel en location d'une superficie de plancher maximale de 22 mètres carrés par unité, accessoires au terrain de camping.
- [5] superficie maximale limitée à 5 000 mètres carrés
- [6] limité à atelier d'usinage et de soudure
- [7] à l'exclusion des tours de télécommunication
- [8] limité aux unités d'habitation accessoires au camping, d'une superficie maximale de 36 mètres carrés par unité

Municipalité d'Upton

grille des usages principaux et des normes

NORMES			Article de zonage	Zones				
			207	208	209	210		
IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	art. 6.2.1.2	7.6	7.6	7.6	7.6		
	marge de recul latérale min. (m)		2	2	2	2		
	somme des marges de recul latérales min. (m)		4	4	4	4		
	marge de recul arrière min. (m)		3	3	3	3		
BÂTIMENT	hauteur maximale (étage)		2	2	1	1		
	façade minimale (m)		—	7.3	—	—		
	profondeur minimale (m)		—	6	—	—		
	superficie min. au sol (m ca)		—	54	—	—		
RAPPORTS	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)		—	50	—	—		
	espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		—	10	—	—		
AUTRES NORMES	normes patrimoniales	art. 14.3						
	zones à risque d'inondation	art. 17.1.1						
	zones à risque d'érosion	art. 17.1.2						
	PAE							
	PIIA							
DIVERS	AMENDEMENT	Modifié par le règlement 2019-313						
		Modifié par le règlement 2020-325						
		Modifié par le règlement 2022-350						
		Notes particulières:						

Municipalité d'Upton

grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones					
				301	302	303	304-P	305-P	306
HABITATION	classe A-1 unifamiliale isolée								
	classe A-2 unifamiliale jumelée								
	classe A-3 unifamiliale en rangée								
	classe B-1 bifamiliale isolée								
	classe B-2 bifamiliale jumelée								
	classe C-1 trifamiliale isolée								
	classe C-2 trifamiliale jumelée								
	classe D - multifamiliale isolée (max. 6 log.)								
	classe E - communautaire			●			●	●	●
	classe F - maison mobile								
COMMERCE	classe A-1 bureaux								
	classe A-2 services								
	classe A-3 écoles musique, danse								
	classe A-4 alimentation (- de 300 m ca)								
	classe A-5 vente au détail (- de 300 m ca)								
	classe A-6 meubles, équip. (- de 300 m ca)								
	classe A-7 commerces (+ de 300 m ca)								
	classe B-1 spectacles, culture								
	classe B-2 bars								
	classe B-3 commerces érotiques								
	classe B-4 récréation intérieure								
	classe B-5 arcades								
	classe B-6 récréation ext. intensive	art. 19.3							
	classe B-7 récréation ext. extensive								●
	classe B-8 observation nature								
	classe B-9 clubs sociaux								
	classe C-1 hébergement								
	classe C-2 gîte du passant						●		
	classe C-3 restauration						●		
	classe C-4 casse-croûte								
	classe D-1 poste d'essence								
	classe D-2 station service, lave-autos	art. 19.2							
	classe D-3 ateliers d'entretien	art. 19.4							
	classe D-4 vente de véhicules	art. 19.2							
	classe D-5 pièces et accessoires								
	classe E-1 construction, terrassement								
	classe E-2 vente en gros, transport	art. 17.2							
	classe E-3 para-agricole								
	classe E-4 autres usages commerciaux								
INDUSTRIE	classe A	art. 20.2							
	classe B .	art. 20.2							
	classe C extraction	art. 20.2							
	classe D récupération, recyclage	art. 20.2							
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe A-1 services gouvernementaux								
	classe A-2 santé, éducation				●	●			
	classe A-3 services culturels		●						●
	classe A-4 voirie		●				●		●
	classe A-5 lieux de culte		●	●	●	[1]	●		●
	classe B parcs, terrains de jeux		●	●	●		●	●	●
	classe C équip. publics	art. 7.5.3		●			●	●	●
AGRICOLE	classe D infras. publiques		●				●	●	●
	classe A agriculture et forêt								
	classe B élevage								
	classe C activités complémentaires								
	classe D animaux domestiques	art. 21.2							
Notes particulières:									
[1] limité à cimetière									

Municipalité d'Upton

grille des usages principaux et des normes

NORMES			Article de zonage	Zones					
			301	302	303	304	305	306	
IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	art. 6.2.1.2	7.6	7.6	7.6	7.6	7.6	6	
	marge de recul latérale min. (m)		2	2	2	2	2	2	
	somme des marges de recul latérales min. (m)		4	4	4	4	4	4	
	marge de recul arrière min. (m)		3	3	3	3	3	3	
BÂTIMENT	hauteur maximale (étage)		3	3	2	3	3	3	
	hauteur maximale (m)								—
	façade minimale (m)		—	—	—	—	—	—	
	profondeur minimale (m)		—	—	—	—	—	—	
RAPPORTS	superficie min. au sol (m ca)		—	—	—	—	—	—	54
	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)		—	—	—	—	50	—	
	espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		—	—	—	—	10	—	
AUTRES NORMES	normes patrimoniales	art. 14.3	●	●	●				
	zones à risque d'inondation	art. 17.1.1							●
	zones à risque d'érosion	art. 17.1.2							
	PAE								
	PIIA		●	●	●				
DIVERS	AMENDEMENT	Modifié par le règ. 2006-147							
		Modifié par le règ. 2008-181							
		Modifié par le règ. 2011-220							
		Modifié par le règ. 2013-240							
		Modifié par le règ. 2022-342							
		Modifié par le règ. 2025-397							
Notes particulières:									

Municipalité d'Upton

grille des usages principaux et des normes

USAGES	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones				
				307	308	309-P	310	
HABITATION	classe A-1 unifamiliale isolée							
	classe A-2 unifamiliale jumelée							
	classe A-3 unifamiliale en rangée							
	classe B-1 bifamiliale isolée							
	classe B-2 bifamiliale jumelée							
	classe C-1 trifamiliale isolée							
	classe C-2 trifamiliale jumelée							
	classe D - multifamiliale isolée (max. 6 log.)							
	classe E - communautaire			●	●	●	●	
	classe F - maison mobile							
COMMERCE	classe A-1 bureaux							
	classe A-2 services							
	classe A-3 écoles musique, danse							
	classe A-4 alimentation (- de 300 m ca)							
	classe A-5 vente au détail (- de 300 m ca)							
	classe A-6 meubles, équip. (- de 300 m ca)							
	classe A-7 commerces (+ de 300 m ca)							
	classe B-1 spectacles, culture							
	classe B-2 bars							
	classe B-3 commerces érotiques							
	classe B-4 récréation intérieure							
	classe B-5 arcades							
	classe B-6 récréation ext. intensive	art. 19.3						
	classe B-7 récréation ext. extensive			●				
	classe B-8 observation nature							
	classe B-9 clubs sociaux							
	classe C-1 hébergement							
	classe C-2 gîte du passant							
	classe C-3 restauration							
	classe C-4 casse-croûte							
	classe D-1 poste d'essence							
	classe D-2 station service, lave-autos	art. 19.2						
	classe D-3 ateliers d'entretien	art. 19.4						
	classe D-4 vente de véhicules	art. 19.2						
	classe D-5 pièces et accessoires							
INDUSTRIE	classe E-1 construction, terrassement							
	classe E-2 vente en gros, transport	art. 17.2						
	classe E-3 para-agricole							
	classe E-4 autres usages commerciaux							
	classe A	art. 20.2						
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe B .	art. 20.2						
	classe C extraction	art. 20.2						
	classe D récupération, recyclage	art. 20.2						
	classe A-1 services gouvernementaux							
	classe A-2 santé, éducation							
	classe A-3 services culturels		●	●	●	●		
	classe A-4 voirie		●	●	●	●		
AGRICOLE	classe A-5 lieux de culte		●	●	●	●		
	classe B parcs, terrains de jeux		●	●	●	●		
	classe C équip. publics	art. 7.5.3	●	●	●	●		
	classe D infras. publiques		●	●	●	●		
	classe A agriculture et forêt							
Notes particulières:	classe B élevage							
	classe C activités complémentaires							
	classe D animaux domestiques	art. 21.2						

Municipalité d'Upton

grille des usages principaux et des normes

NORMES			Article de zonage	Zones				
			307	308	309	310		
IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	art. 6.2.1.2	7.6	7.6	7.6	7.6		
	marge de recul latérale min. (m)		a	a	a	a		
	somme des marges de recul latérales min. (m)		a	a	a	a		
	marge de recul arrière min. (m)		b	b	b	b		
BÂTIMENT	hauteur maximale (étage)		3	3	3	3		
	hauteur maximale (m)		—	—	—	—		
	façade minimale (m)		—	—	—	—		
	profondeur minimale (m)		—	—	—	—		
RAPPORTS	superficie min. au sol (m ca)		50	50	50	50		
	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)		—	—	—	—		
	espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		—	—	—	—		
AUTRES NORMES	normes patrimoniales	art. 14.3						
	zones à risque d'inondation	art. 17.1.1						
	zones à risque d'érosion	art. 17.1.2						
	PAE							
	PIIA							
DIVERS	AMENDEMENT	Modifié par le règ. 2006-147						
		Modifié par le règ. 2008-181						
		Modifié par le règ. 2011-220						
		Modifié par le règ. 2013-240						
		Modifié par le règ. 2022-342						
		Modifié par le règ. 2025-397						
Notes particulières: [a] du côté d'un terrain utilisé à des fins résidentielles, commerciales ou publiques, la marge de recul latérale minimale est de 10 m. Du côté d'un terrain utilisé à des fins industrielles ou agricoles, la marge de recul latérale minimale est de 3 m. Dans tous les cas, une des deux marges latérales doit avoir un minimum de 6 m. [b] du côté d'un terrain utilisé à des fins résidentielles, commerciales ou publiques, la marge de recul arrière minimale est de 10 m. Du côté d'un terrain utilisé à des fins industrielles ou agricoles, la marge de recul arrière minimale est de 6 m.								

Municipalité d'Upton

grille des usages principaux et des normes

USAGES	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones				
				401	402	403		
HABITATION	HABITATION	classe A-1 unifamiliale isolée						
		classe A-2 unifamiliale jumelée						
		classe A-3 unifamiliale en rangée						
		classe B-1 bifamiliale isolée						
		classe B-2 bifamiliale jumelée						
		classe C-1 trifamiliale isolée						
		classe C-2 trifamiliale jumelée						
		classe D - multifamiliale isolée (max. 6 log.)						
		classe E - communautaire						
		classe F - maison mobile						
COMMERCE	COMMERCE	classe A-1 bureaux						
		classe A-2 services						
		classe A-3 écoles musique, danse						
		classe A-4 alimentation (- de 300 m ca)						
		classe A-5 vente au détail (- de 300 m ca)						
		classe A-6 meubles, équip. (- de 300 m ca)						
		classe A-7 commerces (+ de 300 m ca)						
		classe B-1 spectacles, culture						
		classe B-2 bars						
		classe B-3 commerces érotiques						
		classe B-4 récréation intérieure						
		classe B-5 arcades						
		classe B-6 récréation ext. intensive	art. 19.3					
		classe B-7 récréation ext. extensive						
		classe B-8 observation nature						
		classe B-9 clubs sociaux						
		classe C-1 hébergement						
		classe C-2 gîte du passant						
		classe C-3 restauration						
		classe C-4 casse-croûte						
		classe D-1 poste d'essence						
		classe D-2 station service, lave-autos	art. 19.2					
		classe D-3 ateliers d'entretien	art. 19.4					
		classe D-4 vente de véhicules	art. 19.2					
		classe D-5 pièces et accessoires						
		classe E-1 construction, terrassement						
		classe E-2 vente en gros, transport	art. 17.2					
		classe E-3 para-agricole						
		classe E-4 autres usages commerciaux						
INDUSTRIE	INDUSTRIE	classe A	art. 20.2	●	●			
		classe B .	art. 20.2			●		
		classe C extraction	art. 20.2			●		
		classe D récupération, recyclage	art. 20.2			●		
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe A-1 services gouvernementaux						
		classe A-2 santé, éducation						
		classe A-3 services culturels						
		classe A-4 voirie						
		classe A-5 lieux de culte						
		classe B parcs, terrains de jeux						
		classe C équip. publics						
AGRICOLE	AGRICOLE	classe D infras. publiques	art. 7.5.3					
		classe A agriculture et forêt						
		classe B élevage						
		classe C activités complémentaires						
Notes particulières		classe D animaux domestiques	art. 21.2					

Municipalité d'Upton

grille des usages principaux et des normes

NORMES			Article de zonage	Zones			
			403	402	401		
IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	art. 6.2.1.2	7.6	7.6	7.6		
	marge de recul latérale min. (m)		a	a	a		
	somme des marges de recul latérales min. (m)		a	a	a		
	marge de recul arrière min. (m)		b	b	b		
BÂTIMENT	hauteur maximale (étage)		3	3	3		
	façade minimale (m)		8	—	—		
	profondeur minimale (m)		6	—	—		
	superficie min. au sol (m ca)		60	—	—		
RAPPORTS	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)		50	50	50		
	espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		—	—	—		
AUTRES NORMES	normes patrimoniales	art. 14.3					
	zones à risque d'inondation	art. 17.1.1					
	zones à risque d'érosion	art. 17.1.2					
	PAE						
	PIIA						
DIVERS	AMENDEMENT	Modifié par le règlement 2008-179					
		Modifié par le règlement 2014-257					
		Modifié par le règlement 2016-283					
		Modifié par le règlement 2020-326					
		Modifié par le règlement 2022-347-B					
		Modifié par le règlement 2025-397					
Notes particulières: [a] du côté d'un terrain utilisé à des fins résidentielles, commerciales ou publiques, la marge de recul latérale minimale est de 10 m. Du côté d'un terrain utilisé à des fins industrielles ou agricoles, la marge de recul latérale minimale est de 3 m. Dans tous les cas, une des deux marges latérales doit avoir un minimum de 6 m. [b] du côté d'un terrain utilisé à des fins résidentielles, commerciales ou publiques, la marge de recul arrière minimale est de 10 m. Du côté d'un terrain utilisé à des fins industrielles ou agricoles, la marge de recul arrière minimale est de 6 m.							

Municipalité d'Upton

grille des usages principaux et des normes

USAGES	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones					
				501	502	503	504	505	506
HABITATION	classe A-1 unifamiliale isolée		● [1]	● [1]	● [1]	●	●	●	
	classe A-2 unifamiliale jumelée								
	classe A-3 unifamiliale en rangée								
	classe B-1 bifamiliale isolée							●	
	classe B-2 bifamiliale jumelée								
	classe C-1 trifamiliale isolée							●	
	classe C-2 trifamiliale jumelée								
	classe D - multifamiliale isolée (max. 6 log.)							● [5]	
	classe E - communautaire								
	classe F - maison mobile		● [1]	● [1]	● [1]				
COMMERCE	classe A-1 bureaux							●	
	classe A-2 services				● [2]				
	classe A-3 écoles musique, danse								
	classe A-4 alimentation (- de 300 m ca)								
	classe A-5 vente au détail (- de 300 m ca)						●		
	classe A-6 meubles, équip. (- de 300 m ca)								
	classe A-7 commerces (+ de 300 m ca)								
	classe B-1 spectacles, culture								
	classe B-2 bars								
	classe B-3 commerces érotiques								
	classe B-4 récréation intérieure								
	classe B-5 arcades								
	classe B-6 récréation ext. intensive	art. 19.3							
	classe B-7 récréation ext. extensive		● [7]	● [7]	● [7]				
	classe B-8 observation nature		● [7]	● [7]	● [7]				
	classe B-9 clubs sociaux								
	classe C-1 hébergement								
	classe C-2 gîte du passant			●		●	●	●	
INDUSTRIE	classe C-3 restauration					●			
	classe C-4 casse-croûte					●			
	classe D-1 poste d'essence								
	classe D-2 station service, lave-autos	art. 19.2							
	classe D-3 ateliers d'entretien	art. 19.4							●
	classe D-4 vente de véhicules	art. 19.2							
	classe D-5 pièces et accessoires								
	classe E-1 construction, terrassement								●
	classe E-2 vente en gros, transport	art. 17.2							● [9]
	classe E-3 para-agricole		● [3]	● [3]	● [3]				●
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe E-4 autres usages commerciaux								
	classe A	art. 20.2	● [8]						
	classe B .	art. 20.2							
	classe C extraction	art. 20.2							
AGRICOLE	classe D récupération, recyclage	art. 20.2							
	classe A-1 services gouvernementaux								
	classe A-2 santé, éducation								
	classe A-3 services culturels								
	classe A-4 voirie								
	classe A-5 lieux de culte								
	classe B parcs, terrains de jeux								
	classe C équip. publics	art. 7.5.3	●	● [6]	●				
	classe D infras. publiques		●	●	●	●	●	●	●
	classe A agriculture et forêt		●	●	●	●	● [4]	● [4]	● [4]
	classe B élevage		●	●	●	●			
	classe C activités complémentaires		●	●	●				
	classe D animaux domestiques	art. 21.2	●						
Notes particulières:									
[1] limité aux résidences de ferme et aux résidences ayant un droit acquis					[2] limité aux services reliés aux activités agricoles				
[3] limité aux commerces de vente de biens d'approvisionnement agricole					[4] limité à la culture des sols, sans bâtiment				
[5] limité à 5 logements maximum					[6] à l'exclusion des tours de télécommunication				
[7] les constructions doivent se limiter à des bâtiments accessoires ou utilitaires									
[8] limité aux industries de première transformation de la viande sur une ferme, excluant l'abattage des animaux									
[9] à l'exclusion de l'entreposage et du transbordement de toute matière toxique, explosive ou combustible									

Municipalité d'Upton

grille des usages principaux et des normes

NORMES			Article de zonage	Zones					
				501	502	503	504	505	506
IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	art. 6.2.1.2	10	10	10	10	10	10	10
	marge de recul latérale min. (m)		3	3	3	2	2	2	2
	somme des marges de recul latérales min. (m)		6	6	6	4	4	4	4
	marge de recul arrière min. (m)		10	10	10	3	3	3	3
BÂTIMENT	hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	2	2	2
	façade minimale (m)		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
	profondeur minimale (m)		6	6	6	6	6	6	6
	superficie min. au sol (m ca)		54	54	54	54	54	54	54
RAPPORTS	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)		—	—	—	50	50	50	50
	espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		—	—	—	10	10	10	10
AUTRES NORMES	normes patrimoniales	art. 14.3							
	zones à risque d'inondation	art. 17.1.1		●					
	zones à risque d'érosion	art. 17.1.2		●					
	PAE								
	PIIA								
DIVERS	AMENDEMENT	Modifié par le règlement 2003-114							
		Modifié par le règlement 2007-168							
		Modifié par le règlement 2022-347-B							
		Notes particulières:							

Municipalité d'Upton

grille des usages principaux et des normes

USAGES	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones					
				507	508	509	510	511	512
HABITATION	classe A-1 unifamiliale isolée			●	●	●	●	●	● [3]
	classe A-2 unifamiliale jumelée								
	classe A-3 unifamiliale en rangée								
	classe B-1 bifamiliale isolée								
	classe B-2 bifamiliale jumelée								
	classe C-1 trifamiliale isolée								
	classe C-2 trifamiliale jumelée								
	classe D - multifamiliale isolée (max. 6 log.)								
	classe E - communautaire								
	classe F - maison mobile							● [3]	
COMMERCE	classe A-1 bureaux								
	classe A-2 services								
	classe A-3 écoles musique, danse								
	classe A-4 alimentation (- de 300 m ca)					● [1]			
	classe A-5 vente au détail (- de 300 m ca)								
	classe A-6 meubles, équip. (- de 300 m ca)								
	classe A-7 commerces (+ de 300 m ca)								
	classe B-1 spectacles, culture								
	classe B-2 bars								
	classe B-3 commerces érotiques								
	classe B-4 récréation intérieure								
	classe B-5 arcades								
	classe B-6 récréation ext. intensive	art. 19.3							
	classe B-7 récréation ext. extensive							● [4]	
	classe B-8 observation nature			●	●			● [4]	
	classe B-9 clubs sociaux								
	classe C-1 hébergement								
	classe C-2 gîte du passant						●		
	classe C-3 restauration								
	classe C-4 casse-croûte								
	classe D-1 poste d'essence					●			
	classe D-2 station service, lave-autos	art. 19.2							
	classe D-3 ateliers d'entretien	art. 19.4							
	classe D-4 vente de véhicules	art. 19.2							
	classe D-5 pièces et accessoires								
INDUSTRIE	classe E-1 construction, terrassement								
	classe E-2 vente en gros, transport	art. 17.2							
	classe E-3 para-agricole							● [5]	
	classe E-4 autres usages commerciaux								
	classe A	art. 20.2							
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe B .	art. 20.2							
	classe C extraction	art. 20.2							
	classe D récupération, recyclage	art. 20.2							
	classe A-1 services gouvernementaux								
	classe A-2 santé, éducation								
	classe A-3 services culturels								
	classe A-4 voirie								
AGRICOLE	classe A-5 lieux de culte								
	classe B parcs, terrains de jeux								
	classe C équip. publics	art. 7.5.3						●	
	classe D infras. publiques			●	●	●	●	●	●
	classe A agriculture et forêt		● [2]	● [2]	● [2]	● [2]	● [2]	● [2]	●
Notes particulières:									
[1] limité aux dépanneurs									
[2] limité à la culture des sols, sans bâtiment									
[3] limité aux résidences de ferme et aux résidences ayant un droit acquis									
Modifié par le règlement 2007-166									
[4] les constructions doivent se limiter à des bâtiments accessoires ou utilitaires									
[5] limité aux commerces de vente de biens d'approvisionnement agricole									

Municipalité d'Upton

grille des usages principaux et des normes

NORMES			Article de zonage	Zones					
				507	508	509	510	511	512
IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	art. 6.2.1.2	5	5	10	10	10	10	10
	marge de recul latérale min. (m)		2	2	2	2	2	2	3
	somme des marges de recul latérales min. (m)		4	4	4	4	4	4	6
	marge de recul arrière min. (m)		3	3	10	10	10	10	10
BÂTIMENT	hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	2	2	2
	façade minimale (m)		7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3
	profondeur minimale (m)		6	6	6	6	6	6	6
	superficie min. au sol (m ca)		54	54	54	54	54	54	54
RAPPORTS	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)		50	50	50	50	50	—	—
	espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		10	10	10	10	10	—	—
AUTRES NORMES	normes patrimoniales	art. 14.3							
	zones à risque d'inondation	art. 17.1.1		●			●		
	zones à risque d'érosion	art. 17.1.2		●					
	PAE								
	PIIA								
DIVERS	AMENDEMENT								
		Notes particulières:							

Municipalité d'Upton

grille des usages principaux et des normes

USAGES	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones				
				513	514	515	516[6]	
HABITATION	HABITATION	classe A-1 unifamiliale isolée						
		classe A-2 unifamiliale jumelée						
		classe A-3 unifamiliale en rangée						
		classe B-1 bifamiliale isolée						
		classe B-2 bifamiliale jumelée						
		classe C-1 trifamiliale isolée						
		classe C-2 trifamiliale jumelée						
		classe D - multifamiliale isolée (max. 6 log.)					● [7]	
		classe E - communautaire						
		classe F - maison mobile						
COMMERCE	COMMERCE	classe A-1 bureaux			● [2]			
		classe A-2 services						
		classe A-3 écoles musique, danse				●		
		classe A-4 alimentation (- de 300 m ca)						
		classe A-5 vente au détail (- de 300 m ca)						
		classe A-6 meubles, équip. (- de 300 m ca)						
		classe A-7 commerces (+ de 300 m ca)			● [4]			
		classe B-1 spectacles, culture						
		classe B-2 bars						
		classe B-3 commerces érotiques						
		classe B-4 récréation intérieure						
		classe B-5 arcades						
		classe B-6 récréation ext. intensive	art. 19.3					
		classe B-7 récréation ext. extensive						
		classe B-8 observation nature				●		
		classe B-9 clubs sociaux						
		classe C-1 hébergement						
		classe C-2 gîte du passant				●		
		classe C-3 restauration						
INDUSTRIE	INDUSTRIE	classe C-4 casse-croûte						
		classe D-1 poste d'essence						
		classe D-2 station service, lave-autos	art. 19.2					
		classe D-3 ateliers d'entretien	art. 19.4					
		classe D-4 vente de véhicules	art. 19.2					
		classe D-5 pièces et accessoires				●		
		classe E-1 construction, terrassement						
		classe E-2 vente en gros, transport	art. 17.2		● [2, 5]			
		classe E-3 para-agricole			● [2]			
		classe E-4 autres usages commerciaux						
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	INSTITUTIONNEL	classe A	art. 20.2		● [2]			
		classe B .	art. 20.2					
		classe C extraction	art. 20.2					
		classe D récupération, recyclage	art. 20.2					
AGRICOLE	AGRICOLE	classe A-1 services gouvernementaux						
		classe A-2 santé, éducation						
		classe A-3 services culturels				●		
		classe A-4 voirie						
Notes particulières:		classe A-5 lieux de culte						
		classe B parcs, terrains de jeux				●		
		classe C équip. publics	art. 7.5.3	● [1]	● [1]			
		classe D infras. publiques		●	●	●		

Notes particulières:

- [1] à l'exclusion des antennes de télécommunication
- [2] limité aux usages directement reliés au transport ferroviaire
- [3] limité à la culture des sols, sans bâtiment
- [4] limité aux magasins d'équipements de ferme et aux magasins de pièces ou d'accessoires automobiles dont la superficie au sol est égale ou supérieure à 300 mètres carrés
- [5] à l'exclusion de l'entreposage et du transbordement de toute matière toxique, explosive ou combustible
- [6] Les projets intégrés sont autorisés dans cette zone
- [7] Autorisé uniquement sur le terrain d'un théâtre et destiné exclusivement aux artistes œuvrant pour ledit théâtre

Municipalité d'Upton

grille des usages principaux et des normes

NORMES			Article de zonage	Zones				
			513	514	515	516[6]		
IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	art. 6.2.1.2	10	7.6	6	7.6		
	marge de recul latérale min. (m)		2	3	2	2		
	somme des marges de recul latérales min. (m)		4	6	4	4		
	marge de recul arrière min. (m)		10	3	3	3		
BÂTIMENT	hauteur maximale (étage)		2	2	2	2		
	façade minimale (m)		7.3	-	7.3			
	profondeur minimale (m)		6	-	6	6		
	superficie min. au sol (m ca)		54	-	54	54		
RAPPORTS	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)		50	50	-			
	espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		10	-	-	10		
AUTRES NORMES	normes patrimoniales	art. 14.3				●		
	zones à risque d'inondation	art. 17.1.1				●		
	zones à risque d'érosion	art. 17.1.2						
	Projet d'ensemble					●		
	PAE							
	PIIA			●		●		
DIVERS	AMENDEMENT	Modifié par le règlement 2010-206						
		Modifié par le règlement 2010-213						
		Modifié par le règlement 2016-282						
		Modifié par le règlement 2022-347-B						
		Modifié par le règlement 2025-397						
	Notes particulières:							

Municipalité d'Upton

grille des usages principaux et des normes

USAGES	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones					
					601				
HABITATION	HABITATION	classe A-1 unifamiliale isolée		●					
		classe A-2 unifamiliale jumelée							
		classe A-3 unifamiliale en rangée							
		classe B-1 bifamiliale isolée		●					
		classe B-2 bifamiliale jumelée							
		classe C-1 trifamiliale isolée							
		classe C-2 trifamiliale jumelée							
		classe D - multifamiliale isolée (max. 6 log.)							
		classe E - communautaire							
		classe F - maison mobile		● [1]					
COMMERCE	COMMERCE	classe A-1 bureaux							
		classe A-2 services							
		classe A-3 écoles musique, danse							
		classe A-4 alimentation (- de 300 m ca)		● [2]					
		classe A-5 vente au détail (- de 300 m ca)		● [2]					
		classe A-6 meubles, équip. (- de 300 m ca)							
		classe A-7 commerces (+ de 300 m ca)							
		classe B-1 spectacles, culture		● [2]					
		classe B-2 bars							
		classe B-3 commerces érotiques							
		classe B-4 récréation intérieure		●					
		classe B-5 arcades							
		classe B-6 récréation ext. intensive	art. 19.3	●					
		classe B-7 récréation ext. extensive		●					
		classe B-8 observation nature							
		classe B-9 clubs sociaux							
		classe C-1 hébergement		●					
		classe C-2 gîte du passant		●					
		classe C-3 restauration		● [2]					
		classe C-4 casse-croûte		● [2]					
		classe D-1 poste d'essence							
		classe D-2 station service, lave-autos	art. 19.2						
		classe D-3 ateliers d'entretien	art. 19.4						
		classe D-4 vente de véhicules	art. 19.2						
		classe D-5 pièces et accessoires							
INDUSTRIE	INDUSTRIE	classe E-1 construction, terrassement							
		classe E-2 vente en gros, transport	art. 17.2						
		classe E-3 para-agricole							
		classe E-4 autres usages commerciaux							
		classe A	art. 20.2						
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe B .	art. 20.2						
		classe C extraction	art. 20.2						
		classe D récupération, recyclage	art. 20.2						
		classe A-1 services gouvernementaux							
		classe A-2 santé, éducation							
		classe A-3 services culturels							
		classe A-4 voirie							
AGRICOLE	AGRICOLE	classe A-5 lieux de culte							
		classe B parcs, terrains de jeux		●					
		classe C équip. publics	art. 7.5.3						
		classe D infras. publiques		●					
		classe A agriculture et forêt							
Notes particulières: [1] Les maisons mobiles doivent être implantées perpendiculairement à la rue. Dans les parcs de maisons mobiles, un seul bâtiment accessoire par maison mobile est autorisé. [2] Les usages commerciaux sont autorisés uniquement lorsque complémentaires aux activités du camping Wigwam.									

Municipalité d'Upton

grille des usages principaux et des normes

NORMES			Article de zonage	Zones					
			601						
IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	art. 6.2.1.2	6						
	marge de recul latérale min. (m)		2						
	somme des marges de recul latérales min. (m)		4						
	marge de recul arrière min. (m)		3						
BÂTIMENT	hauteur maximale (étage)		2						
	façade minimale (m)		[a]						
	profondeur minimale (m)								
	superficie min. au sol (m ca)								
RAPPORTS	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)		35						
	espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		10						
AUTRES NORMES	normes patrimoniales	art. 14.3							
	zones à risque d'inondation	art. 17.1.1							
	zones à risque d'érosion	art. 17.1.2							
	Projet d'ensemble								
	PAE								
	PIIA								
DIVERS	AMENDEMENT	Modifié par le règlement 2025-397							
Notes particulières:									
[a] 7,3 mètres dans le cas d'une habitation unifamiliale et 3,5 mètres dans le cas d'une maison mobile									

Municipalité d'Upton

grille des usages principaux et des normes

USAGES	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones					
					701				
HABITATION	HABITATION	classe A-1 unifamiliale isolée							
		classe A-2 unifamiliale jumelée							
		classe A-3 unifamiliale en rangée							
		classe B-1 bifamiliale isolée							
		classe B-2 bifamiliale jumelée							
		classe C-1 trifamiliale isolée							
		classe C-2 trifamiliale jumelée							
		classe D - multifamiliale isolée (max. 6 log.)							
		classe E - communautaire							
		classe F - maison mobile							
COMMERCE	COMMERCE	classe A-1 bureaux							
		classe A-2 services							
		classe A-3 écoles musique, danse							
		classe A-4 alimentation (- de 300 m ca)							
		classe A-5 vente au détail (- de 300 m ca)							
		classe A-6 meubles, équip. (- de 300 m ca)							
		classe A-7 commerces (+ de 300 m ca)							
		classe B-1 spectacles, culture							
		classe B-2 bars							
		classe B-3 commerces érotiques							
		classe B-4 récréation intérieure							
		classe B-5 arcades							
		classe B-6 récréation ext. intensive	art. 19.3						
		classe B-7 récréation ext. extensive							
		classe B-8 observation nature							
		classe B-9 clubs sociaux							
		classe C-1 hébergement							
		classe C-2 gîte du passant							
		classe C-3 restauration							
		classe C-4 casse-croûte							
		classe D-1 poste d'essence							
		classe D-2 station service, lave-autos	art. 19.2						
		classe D-3 ateliers d'entretien	art. 19.4						
		classe D-4 vente de véhicules	art. 19.2						
		classe D-5 pièces et accessoires							
		classe E-1 construction, terrassement							
		classe E-2 vente en gros, transport	art. 17.2						
		classe E-3 para-agricole							
		classe E-4 autres usages commerciaux							
INDUSTRIE	INDUSTRIE	classe A	art. 20.2						
		classe B .	art. 20.2						
		classe C extraction	art. 20.2						
		classe D récupération, recyclage	art. 20.2						
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe A-1 services gouvernementaux							
		classe A-2 santé, éducation							
		classe A-3 services culturels							
		classe A-4 voirie							
		classe A-5 lieux de culte							
		classe B parcs, terrains de jeux							
		classe C équip. publics	art. 7.5.3						
AGRICOLE	AGRICOLE	classe D infras. publiques		● [1]					
		classe A agriculture et forêt							
		classe B élevage							
		classe C activités complémentaires							
		classe D animaux domestiques	art. 21.2						
Notes particulières:									
[1] La hauteur de tout bâtiment ou construction accessoire est limitée à 1 étage.									

Municipalité d'Upton

grille des usages principaux et des normes

NORMES			Article de zonage	Zones				
				701				
IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	art. 6.2.1.2						
	marge de recul latérale min. (m)							
	somme des marges de recul latérales min. (m)							
	marge de recul arrière min. (m)							
BÂTIMENT	hauteur maximale (étage)							
	façade minimale (m)							
	profondeur minimale (m)							
	superficie min. au sol (m ca)							
RAPPORTS	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)							
	espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)							
AUTRES NORMES	normes patrimoniales	art. 14.3						
	zones à risque d'inondation	art. 17.1.1						
	zones à risque d'érosion	art. 17.1.2						
	Projet d'ensemble							
	PAE							
	PIIA							
DIVERS	AMENDEMENT	Modifié par le règlement 2025-397						
Notes particulières:								